



Dispositif « temps protégé recherche » montage de projets européen en coordination

25 juillet 2023



>> 1

L'offre d'accompagnement

de la DRCI >>



2



Le Secteur Europe : qui sommes-nous ?



6 chargés de mission*, répartis par GHU

Responsable: Amélie Guisseau

Nord

Aurélien Calvetti
Nicha Le Dall



Sorbone Université

Madliane Bolly
Essuih Koffi

Centre

Nicolas Bertolucci
Kévin Bonny



Seine St-Denis

Aurélien Calvetti



Paris Saclay

Essuih Koffi



Henri
Mondor

Essuih Koffi

Accompagnement
DRCI

Nous contacter : affaires-europeennes.drc@aphp.fr



Le Secteur Europe



Nos missions :



— Veille, information, sensibilisation



— Orientation, identification des appels à projets



— Aide au montage



— Suivi des projets financés

Accompagnement
DRCI

Le secteur Europe est le guichet unique de l'AP-HP pour la gestion des projets de recherche financés par la Commission européenne. Il accompagne les projets européens depuis leur démarrage jusqu'à leur clôture en proposant un accompagnement complet.



Dispositifs existants d'accompagnement de la DRCI pour les projets en montage



En interne :

- **Accompagnement par des chargés de mission du Secteur Europe, en binôme avec les chargés de mission « Montage » au sein de l'équipe des Grands Projets pour les projets en coordination**

GHU-Nord : Antoine Campagne

Autres GHU : en cours de recrutement

- **Les cabinets de conseil**

(respect des marchés publics et financement)

- **Mobilisation de l'expertise du Point de Contact National - Cluster Santé (PCN)**



En externe :

- **Mobilisation des dispositifs MRSEI (30 K€ pour une durée de 24 mois) & SRSEI de l'ANR (17 K€ pour une durée de 12 mois)**

Frais de missions liés à la constitution du réseau

Organisation de réunions

Participation au financement de la prestation d'accompagnement par un cabinet, le cas échéant (dans la limite de 10K€)



Accompagnement
DRCI



»» 2

Lancement du nouveau dispositif : Temps protégé montage de projets européens en coordination



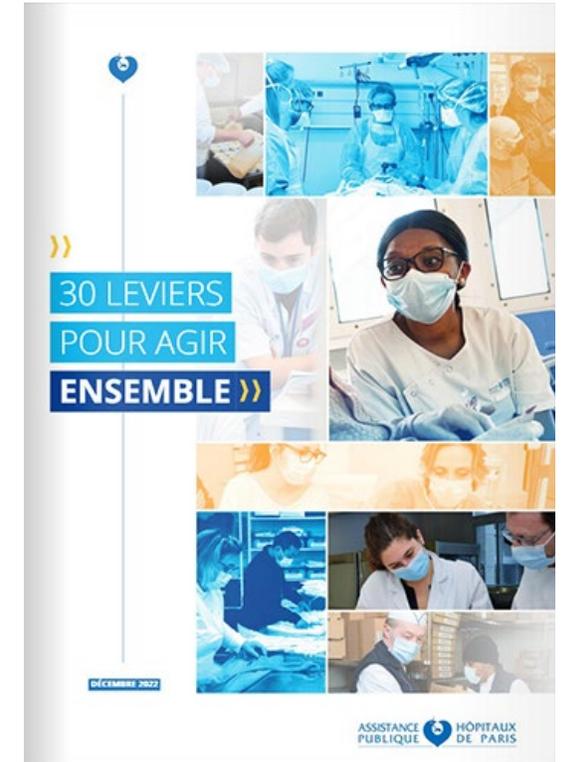
Action levier 25 : libérer du temps médical pour déposer des projets en coordination



Création d'un dispositif destiné à soutenir les porteurs de projets d'envergure en coordination : « temps dédié montage de projets »

- Dispositif « au fil de l'eau » pour s'adapter au calendrier des appels à projets
- Corrélé au taux de financement des AAP (25% de charges indirectes, pour créer un cercle vertueux : Horizon Europe, IHI, Mission Cancer, etc.)
- Demande à formuler le plus tôt possible, *a minima*, 4 mois avant le dépôt
- Enveloppe globale de 40 000 euros, sous réserve d'effectivement **libérer du temps au porteur de projet** :
 - 30 000 euros pour le service (équivalent à 4 mois) : utilisation libre, AAP en 1 étape ou 2 étapes
 - 10 000 euros pour aider directement le porteur dans la traduction, relecture du projet, organisation de réunions
- Evaluation des besoins à **8 projets par an** (année de référence 2022) : 300 à 400 000 euros par an.
- Un dispositif d'accompagnement complémentaire des dispositifs existants

Accompagnement
DRCI



Temps dédié (+) Secteur Europe (+) Cabinet d'accompagnement (+) Expertise PCN (+) MRSEI/SREI



Le mécanisme du temps dédié pour le montage de consortia européens à coordination AP-HP



Financement par la DRCI

Un dispositif agile, entraînant une dynamique



Fiche projet, permettant d'identifier :



L'appel visé et le rationnel du projet /consortium envisagé

La durée / quotité de la décharge demandée

Le visa du chef de service et son accord pour libérer le temps nécessaire

Le visa de la Direction de la recherche du GHU

Action levier 25

Accompagnement DRCI

Etude des demandes au fil de l'eau

Instruction par le Secteur Europe (pour vérifier l'éligibilité et l'adéquation du projet à l'AAP)

Invitation du médecin à présenter son projet devant la CRI pour information (réunion mensuelle)



En cas de succès : cercle vertueux

Récupération des frais d'amorçage sur les coûts indirects (sommes non nécessaires à la réalisation du projet, actuellement remis à la disposition des équipes en fin de projet)

2% (sur les 25% dédiés aux coûts indirects) alimenteront pour partie un fond DRCI dédié au soutien des futurs projets, essentiellement financé via l'intéressement recherche



Vous êtes intéressé? Contactez votre correspondant à la DRCI



Nous contacter : affaires-europeennes.drc@aphp.fr